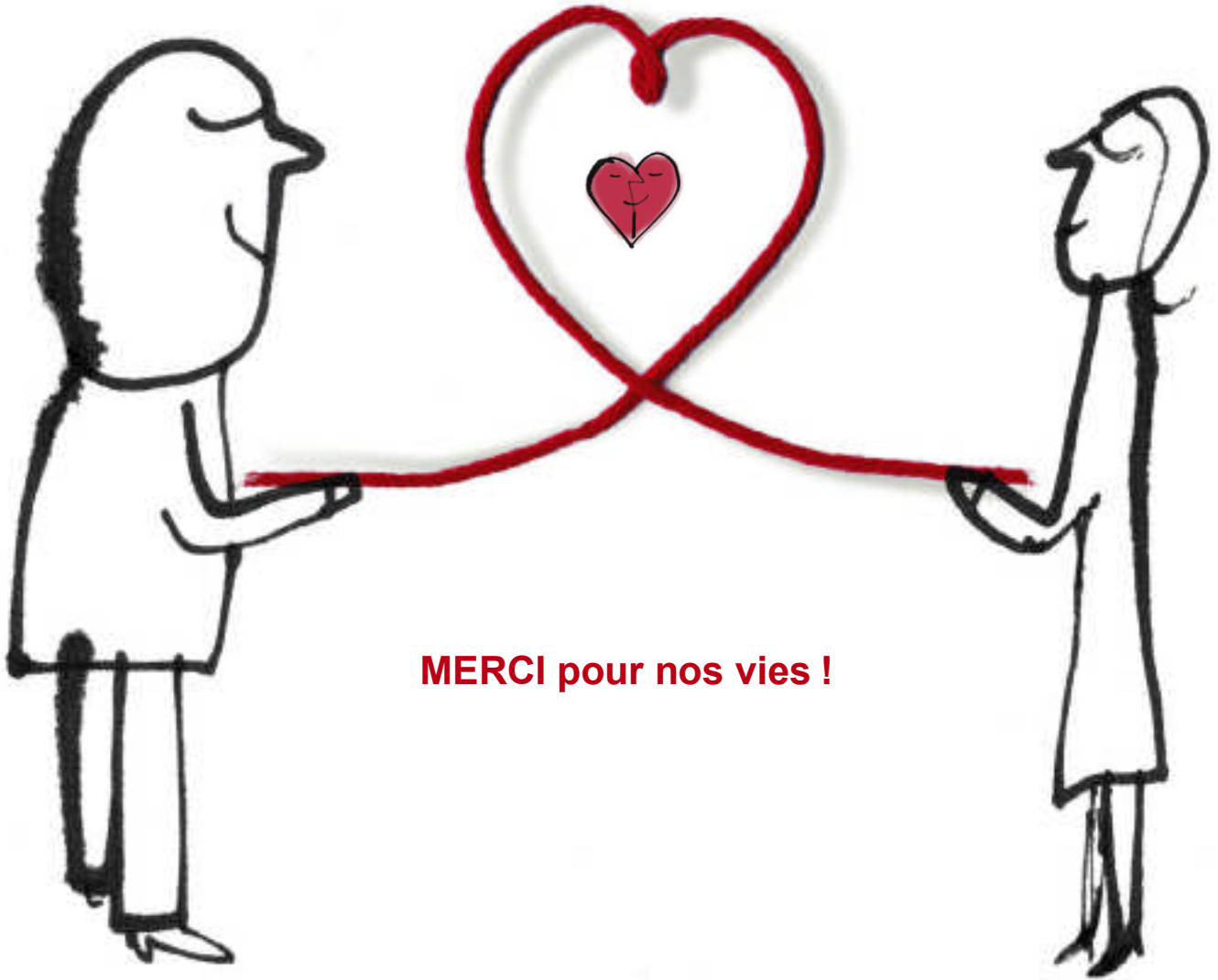


Le don d'organes, un relais pour la vie



MERCI pour nos vies !



Pour beaucoup de malades, le don d'organes est la dernière chance de survie. Pour d'autres, une transplantation permet de retrouver une qualité de vie altérée depuis des années.

Pour tous, c'est un **nouveau départ, une renaissance.**

Voir son état de santé se dégrader, avoir conscience, parfois, que l'échéance est proche si une greffe n'est pas rapidement réalisée, devoir restreindre, petit à petit, ses activités, ne plus pouvoir vivre normalement au quotidien, lire l'inquiétude qui grandit dans le regard de ses proches...

Jusqu'au coup de fil ou à l'annonce à l'hôpital : « Un organe est disponible, vous allez pouvoir être greffé. »

Et l'espoir revient. Se dire enfin qu'on va continuer à vivre, à aimer, à voir grandir ses enfants...

Alors, évidemment, les greffés (et leur entourage) partagent les mêmes sentiments envers les donneurs et les familles qui acceptent le prélèvement d'organes : **respect, gratitude, envie de remercier...**

Certes, après une transplantation, il faut du temps pour récupérer, se remettre sur pieds, s'approprier son corps avec le nouvel organe. Il y a des contraintes, un suivi médical régulier, des consignes à respecter. Mais ce n'est rien au regard de ce cadeau, qui permet à nouveau d'envisager un avenir, de faire des projets, de revivre.

Quelles conditions pour être donneur ?

A priori, tout le monde peut donner ses organes. C'est l'état des organes qui détermine s'ils peuvent être greffés sur une personne qui en a besoin.

Donner de son vivant ?

5 % seulement des greffes sont réalisées avec des organes provenant d'une personne vivante.

En effet, seuls le rein et une partie du foie, (voire du poumon) peuvent être prélevés dans ce cadre-là. Mais l'opération n'est pas sans risque pour le donneur. Donner un organe de son vivant n'est possible que si on est un proche de la personne qui va le recevoir (certains membres de la famille, les conjoints ou les concubins).



Comment est prise la décision de prélever des organes ?

Si les circonstances du décès rendent possible un prélèvement d'organes, l'équipe médicale consulte le registre national pour vérifier si la personne y est inscrite. Si ce n'est pas le cas, la loi précise que toute personne est présumée consentante pour le don d'organes. Mais dans la pratique on s'adresse toujours aux proches pour recueillir leur témoignage et tenter de savoir quelle était la volonté du défunt, afin de respecter son choix.

Que se passe-t-il pendant et après le prélèvement ?

Le corps du donneur est traité avec respect et attention, comme s'il s'agissait d'une opération. Il est rendu à la famille sans marque visible d'acte chirurgical.

Peut-on connaître le bénéficiaire du don ?

L'anonymat est une règle absolue en matière de don d'organes. Les proches du donneur ne peuvent pas connaître l'identité du ou des greffés. Mais s'ils le désirent, ils peuvent être informés du résultat des transplantations réalisées.

De même, une personne greffée ne peut absolument pas savoir de qui provient l'organe qui lui a été donné.

La pénurie d'organes et de donneurs

A l'heure actuelle et malgré les campagnes nationales en faveur du don d'organes, la pénurie d'organes est une réalité qui ne fait que s'accroître et de nombreux patients inscrits en liste d'attente meurent avant d'avoir pu être transplantés.

Le don d'organes : en parler, c'est important

Dépasser le tabou

Difficile d'engager une discussion à propos du don d'organes... Cela renvoie implicitement à l'idée de la mort, que la plupart d'entre nous n'ont pas envie d'affronter. « On ne parle pas de ces choses-là », entend-on souvent. Nous avons du mal à envisager notre propre mort, et encore plus celle d'être chers. Pourtant, nous évoquons le choix de nos obsèques, et nous prenons des dispositions pour la transmission de nos biens. De la même façon, il est essentiel d'exprimer notre volonté à propos du don d'organes, et de susciter le dialogue pour connaître celle de nos proches.

Dialoguer avec ses proches

On peut être favorable au don pour soi-même, et être incapable de l'envisager pour ses proches. Beaucoup d'entre nous déclarent qu'ils seraient d'accord pour un prélèvement d'organes s'il s'agissait de leur conjoint, parent, frère ou soeur, mais trouvent cette idée inconcevable concernant leurs enfants, même majeurs. En parler au sein de sa famille, en particulier avec des adolescents ou de jeunes adultes, permet de savoir ce qu'ils voudraient, eux. Si un évènement dramatique avait lieu, les parents n'auraient alors pas à s'interroger en un moment si terrible. Ils tiendraient à respecter la volonté de leur enfant.

Invoquer la vie

Enfin, il ne faut pas oublier que parler du don d'organes, c'est aussi évoquer la vie. Nous nous positionnons en faveur du don pour de belles raisons, pour que d'autres personnes puissent continuer à vivre. Du côté des proches du donneur, cette démarche altruiste permet d'essayer de donner du sens à une disparition bouleversante, vécue comme absurde et injuste.

Donneur, proche d'un donneur éventuel, receveur : chacun d'entre nous peut se retrouver dans l'une de ces situations.

**Un tout petit geste suffit :
s'inscrire comme donneur dans sa commune.**

Voir document ci-après.



Commune:

Code postal:

Formulaire pour la manifestation de la volonté concernant le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus après le décès.

Nom – Prénoms : _

Lieu et date de naissance(jj/mm/aaaa) : _

N° Registre National :

Adresse :

- s'oppose à tout prélèvement d'organes et de tissus (1)
- se déclare expressément donneur (volonté expresse)
- lève la déclaration d'opposition (1)
- lève la déclaration de volonté expresse

(1) Le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait :

le degré de parenté :

Fait à

Le
Signature du demandeur,

